

Brèves de CHS-CT

Instance du 4 mars 2021

Point Crise Sanitaire:

Les nouveaux cas au sein de notre direction se sont stabilisés à environ 1 agent/semaine. Bien que les contaminations se tassent, les gestes barrières et le port du masque restent primordiaux surtout avec la présence de nouveaux variants. Nous le rappelons, ces nouveaux variants sont bien plus contaminants. Individuellement, le respect des gestes barrières participe à la protection collective contre la Covid-19.

Lors de ses visites des services, la référente Covid-19 a parfois constaté un relâchement du respect de ces mesures de protection. On ne peut que rappeler à l'ensemble des agents l'obligation du port du masque. Si, jusqu'à présent, la direction a fait le choix de la pédagogie et du dialogue, le directeur du pôle gestion publique et ressources prévient (menace ?) que dorénavant des mesures plus coercitives pourraient être appliquées en cas d'absence répétée du port du masque. Après un rappel à l'ordre oral fait par l'encadrement, l'agent se verra convoqué par son responsable de service ce qui donnera lieu à la rédaction d'une note destinée au service RH (la direction nous assurant que celle-ci ne serait pas mise in fine dans le dossier de l'agent...). En cas de récidive, la direction envisage d'adresser un courrier à l'agent. Si l'agent persiste, tout porte à croire que des sanctions seront appliquées. Pour vos représentants Solidaires Finances, la répression n'est jamais la solution et nous constatons malheureusement que nous glissons tout doucement sur la pente de la délation... Cela n'est pas acceptable !

Si la direction devait en arriver à des mesures coercitives, nous avons exigé que les agents puissent bénéficier du droit à une représentation syndicale. Surtout lors des entretiens avec le responsable de services, les agents doivent pouvoir être accompagnés d'un représentant du personnel. Nous voulons favoriser l'écoute, le dialogue et la pédagogie pour que ces situations trouvent une issue dans les meilleures conditions possibles.

Point télétravail:

A propos des 570 télétravailleurs dans notre département, nous avons rappelé que ce mode de travail devait rester un choix sur la base du volontariat et que seule la crise sanitaire justifiait de telles mesures.

Vos élus Solidaires Finances ont exigé qu'un recensement des agents ayant suivi la e-formation « télétravail » soit effectuée. Pour l'instant la direction n'a pas communiqué sur ce sujet. Nous nous interrogeons sur le fait que les collègues en télétravail aient été informés de l'existence de cette formation (tous grades confondus). Il nous paraît vital que les agents poussés ou désirant télétravailler soient formés et accompagnés de la meilleure façon possible.

Nous avons réclamé qu'un bilan, tout au moins un point d'étape, soit mené urgemment sur le télétravail en Isère concernant ses conséquences sur votre santé et votre bien-être. Cette forme de travail comporte des inconvénients réels tel que l'isolement, le manque d'ergonomie et son lot de troubles musculo-squelettiques, les risques psycho-sociaux comme, par exemple, le harcèlement de la part d'un encadrement pas adapté à cette organisation professionnelle. La direction doit entendre et appréhender ces problématiques pour garantir le bien être des agents.

Selon le président du CHS-CT, il est prématuré de faire un bilan puisqu'un GT national sur le sujet est en cours... En effet, mais vu les documents fournis lors de ce GT télétravail, il existe un risque réel de généralisation de ce mode de travail en se basant sur une situation exceptionnelle (crise sanitaire oblige!)

Nous ne manquerons pas de veiller à ce qu'un bilan réel soit tiré de cette crise et des nouvelles méthodes de travail qui en ont découlé.

Si ce nouveau mode de travail venait à perdurer après un retour à la normale, d'autres cadres doivent nécessairement être posés afin de respecter la dissociation vie privée-vie professionnelle, votre droit à la déconnexion, votre santé physique et mentale et votre bien-être au travail. De plus, nous insistons sur le fait que notre employeur doit participer aux frais que cela engendre.

En cette période d'entretien professionnel, nous vous invitons à nous contacter si le télétravail vous défavorise dans votre entretien (oral ou dans le compte rendu qui en sera fait). Solidaires Finances ne tolérera pas que le "volontariat dirigiste" du télétravail desserve un seul agent !!!

Point immobilier:

Les travaux du Site de Vienne doivent impérativement débuter au cours du dernier trimestre 2021 pour des impératifs de budget. Vos représentants Solidaires Finances ont exigé une nouvelle fois la création d'une « zone tampon » en raison des risques liés à l'amiante. Nous avons interpellé le directeur pour que les agents soient déplacés afin de ne pas subir les inconvénients engendrés par les vibrations et le bruit.

L'escalier côté personnel du CFP de Rhin et Danube doit être changé par un escalier en acier galvanisé. A priori, il devrait être moins glissant que celui du site Vallier puisque l'architecte a été prévenu de cette problématique.

La chaudière du site de la Mure sera aussi changée afin de résoudre les problèmes thermiques du bâtiment.

Point budget:

19,60% du budget de 2020 a été dépensé pour des mises aux normes électriques et de sécurité incendie. Systématiquement nous rappelons à la direction que ces dépenses ne dépendent pas du budget du CHS-CT mais incombent normalement à l'employeur. Cependant, nous avons voté pour ces dépenses dans la mesure où elles participent à votre sécurité sur les différents sites du département.

De nouvelles pistes de formation pour votre bien-être au travail et votre santé sont explorées cette année. Les formations de gestion du stress seront toujours assurées et vos élus ont à cœur que vous receviez les formations les plus adaptées à vos besoins.

Solidaires Finances a réaffirmé son refus de voir transformer des salles de réunions en bureaux. Nous avons demandé une nouvelle fois que certaines de ces salles de réunion soient équipées en matériel audio-visuel bien utile dans la période.

Mais où sont passés les masques inclusifs ? Masques « transparents » à destination des agents travaillant avec des collègues ayant des problèmes auditifs et plus largement pour les agents en charge de l'accueil. 300 ont été reçus en novembre, puis 600 en décembre (spécifique accueil). A ce jour il semble que trop peu de collègues en soient équipés... On nous assure qu'ils sont (encore...) en cours de distribution.

Nous invitons fortement les agents qui participent à l'accueil et les personnels travaillant avec des collègues souffrant de problèmes auditifs à se manifester auprès de vos élus Solidaires Finances en cas de dotation insuffisante (voire d'absence totale de dotation!).

Suspension de séance :

Finalement, le CHS-CT a dû suspendre ses travaux puisque nos directeurs avaient d'autres impératifs l'après midi... Pour une instance portant sur les conditions de travail des agents, avec, qui plus est, un ordre du jour chargé puisqu'il comportait 11 points, nous estimons pour notre part que la moindre des choses pour la direction est de bloquer la journée entière dans son agenda pour le bon déroulement des travaux ! Les 7 derniers points seront donc évoqués lors d'un prochain CHS-CT prévu le 19 mars...